

COMMUNIQUE

Le **Conseil de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun** s'est réuni en session ordinaire le 05 mai 2001 à Yaoundé, sous la présidence du Docteur Maurice MAKEK, son président.

Informé de la récente importation frauduleuse et de la distribution au public des médicaments vétérinaires d'origine douteuse par **la Société des Provenderies du Cameroun (S.P.C)**, le Conseil demande fermement à cette société de mettre immédiatement un terme à cette activité illégale faute de quoi, des sanctions appropriées seront requises en son encontre, conformément à l'article 24 de loi N° 90/ 033 du 10 Août 1990.

De manière générale, le conseil met en garde tous ceux qui, à titre individuel ou comme personne morale, n'ayant aucune qualité, exercent illégalement la profession vétérinaire au Cameroun.

Le secrétaire Général

Dr FOTSO KAMGA Zéphyrin